

À propos

La Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer aura trente ans cette année. Ce compromis historique entre la liberté des mers et la souveraineté des États sur les espaces maritimes et leur accès aux ressources a peu à peu trouvé sa place dans les rapports internationaux. Mais, sans remettre ouvertement en cause la Convention, un nombre croissant d'États revendique un contrôle accru des espaces sous leur juridiction, voire sur la haute mer. La diminution des ressources terrestres et les progrès techniques permettent en effet une exploitation plus vaste des ressources et poussent les États à étendre leur emprise sur les mers et les océans. Cette pression rend plus sensible encore la question des délimitations maritimes restée largement inachevée, notamment celle des limites des plateaux continentaux, tandis que l'exploitation des fonds marins internationaux devient l'objet d'une compétition de plus en plus forte.

Mais l'exploitation des ressources marines n'est pas le seul sujet de changement qui affecte le droit de la mer. La préservation de l'environnement marin, déjà très présente dans le texte de 1982, devient un paramètre majeur de son évolution comme en témoignent la protection des ressources halieutiques et la création d'espaces protégés qui commence à concerner la haute mer.

Cette évolution n'est-elle pas en train de remettre en question un des fondements du droit de la mer qu'est la liberté des mers, alors que la crise de la sûreté maritime que nous traversons, dont la piraterie ne donne qu'un aperçu, milite elle aussi pour un contrôle accru des espaces maritimes ?

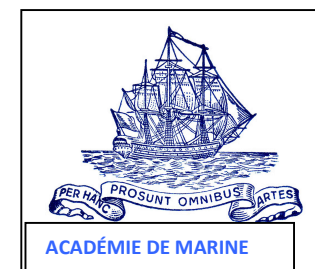
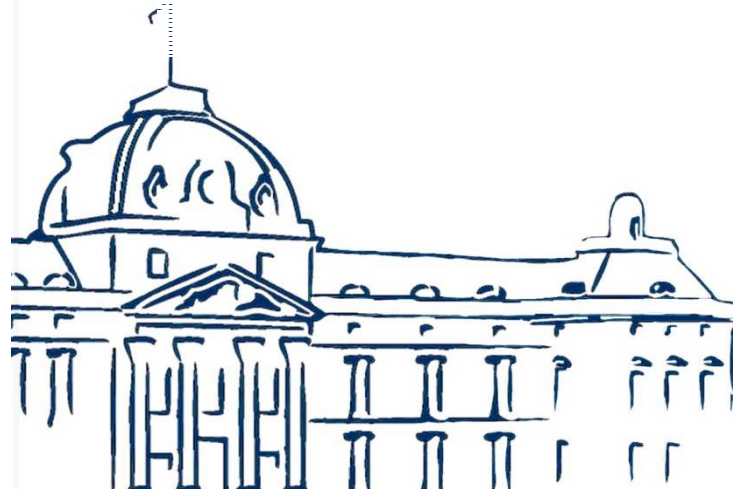
Trente ans après sa signature, il apparaît pertinent et peut être urgent de faire un point sur les apports de cette convention et ses perspectives d'évolution.

Le Centre d'études supérieures de la Marine, l'Académie de Marine et l'Institut Français de la Mer vous invitent à réfléchir à ces questions le 12 juin 2012 à l'École Militaire.

Renseignements et inscription : écrire à montegobay2012@gmail.com en précisant vos nom et prénom, titre, grade, fonction, organisme et adresse postale.

Mardi 12 juin 2012
Amphithéâtre Foch - École Militaire
9h00 - 18h0

«La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer: trente ans après»



9h00 MOT D'ACCUEIL

VA Jean-Louis VICHOT, *directeur du CESM*, et
Eudes RIBLIER, *président de l'Institut Français de la Mer*

9h05-9h20 OUVERTURE

Amiral Bernard ROGEL, *chef d'état-major de la marine*

9h20-9h50 LE CADRE HISTORIQUE DE LA NAISSANCE DE LA CONVENTION

L'accouchement de la Convention a été difficile car les travaux préparatoires se sont déroulés sur neuf années. La difficulté de la recherche d'un compromis entre les intérêts des États (difficulté qui s'est accrue avec les évolutions des rapports de force depuis 1982) contrebalance une certaine universalité de la Convention, celle-ci ayant été ratifiée par la plupart d'entre eux (à l'exception remarquable de certains, tels les États-Unis, Israël et l'Iran).

Pr Jean-Pierre QUENEUDEC, *président de l'Académie de Marine*

9h50-12h30 PARTAGE DE L'ESPACE MARIN : DÉLIMITATIONS ET LITIGES

Lors de l'entrée en vigueur de la Convention, il y avait 300 frontières maritimes non déterminées. Aujourd'hui, grâce aux apports de la Convention dans le partage de l'espace marin, une centaine d'entre elles ont fait l'objet d'un accord d'arbitrage ou d'un jugement, éliminant ainsi une cause de conflit. Pour autant, il reste un long chemin à parcourir sur tous les océans de la planète car plus de 200 limites restent à établir tandis que de nouveaux défis apparaissent, comme la prise en compte du plateau continental.

Animateur : CV Thierry ROUSSEAU, *commandant la Marine à Nantes*

Intervenants :

- CRG2 Jean-Loup VELUT, *adjoint au préfet maritime de Méditerranée, chargé de l'action de l'État en mer*,
- Asp. Aurore TAURAND, *chargée d'études au CESM*,
- * Pr. Peter DUTTON, *directeur d'études sur la Chine au US Naval War College*.

10h50-11h00 Pause

Intervenants :

- M. Elie JARMACHE, *chargé de mission, Secrétariat général de la Mer*,
- M. Laurent MAYET, *commission Arctique du MAE*,
- * Un représentant de l'Ambassade du Chili.

12h10-12h30 Échanges avec la salle

14h30-15h45

GESTION DE L'ESPACE MARIN : PROTECTION ET RÉGLEMENTATION

Protection et mise en valeur des activités liées à la mer et leur nécessaire organisation internationale. Les sujets d'actualités de la Convention évoqués seront : réglementation de l'exploitation des ressources (fonds marins et ressources halieutiques); activités illicites (narcotrafic et immigration clandestine); circulation des navires (droit de passage archipélagique, passage inoffensif des navires militaires, ..); évolution du droit du port et du pavillon; prévention des risques (espaces de régulation du trafic, zones SAR, autoroutes de la mer) et conflits d'usage.

Animateur : CRG1 (2S) Jean-Louis FILLON, *Délégué général de l'Institut Français de la Mer*

Intervenants :

- Mme Gwendoline GONSAELES, *professeur de droit à l'Université d'Anvers (Belgique)*,
- M. Xavier DE LA GORCE, *Académie de Marine*,
- CRG1 (2S) Arnaud REGLAT BOIREAU, *Académie de Marine*,
- * M. Gérald ROMITI, *président du Comité national des Pêches Maritimes et des Elevages Marins*,
- Maître Frédérique Le Berre, *avocate spécialiste du droit maritime*.

15h45-16h00

Pause

16h00-17h15

UNE LIBERTÉ DES MERS MENACÉE ?

Le désir de protéger ou de s'approprier les ressources ainsi que la protection des biens et des personnes qui transitent sur les océans sont autant de contraintes qui s'exercent sur le principe de liberté des mers.

Intervenants :

- * Amiral San Felice DI MONTEFORTE (Italie),
- CRC1 François LAURENT, *chef de bureau Droit de la mer de l'EMM*,
- VA (2S) François PEZARD, *Institut Français de la Mer, Revue Maritime*
- ACAM Loïc ABALLEA, *Mission de la flotte de commerce, Direction des affaires maritimes*,
- * un représentant de l'ambassade du Canada ou du Brésil.

17h15-17h30

Échanges avec la salle

17h30

CLOTURE

Michel AYMERIC, *Secrétaire général de la Mer*

* *Intervenant dont la présence reste à confirmer*